

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1847

25 juin 2016

SOMMAIRE

Adamed Finance Luxembourg S.à r.l.	88619	Soloco S.à r.l.	88616
Ämilä HoldCo S.A.	88643	Sovefra S.A.	88618
Ämilä PropCo S.à r.l.	88640	Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l.	88610
Baden Invest 2 S.A.	88617	Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l.	88610
Centaur Luxco S.à r.l.	88610	Spectra Energy Partners Canada Holding, S.à r.l.	88611
Central European Tour Operator S.à r.l.	88610	Spectra Energy Partners Finance S.à.r.l.	88613
CVC Credit Partners Global Yield Eur S.à r.l.	88620	Spectrum Brands Lux II S.à r.l.	88612
Dressler Administration S.à r.l.	88631	Swedish Wind 1 S.à r.l.	88611
iTaste	88645	Swedish Wind 2 S.à r.l.	88612
LSREF4 Churchill Properties S.à r.l.	88656	Swiss Real Holding S.à r.l.	88613
Ludgate Hill S.à r.l.	88613	Swiss Real Park S.à r.l.	88614
Muha No 2 LuxCo	88656	Swiss Real Property S.à r.l.	88614
PSM Invest S.A.	88652	Swiss Re International SE	88612
Sapalux S.à.r.l.	88612	Systematic Capital Investment Funds	88614
SCI Verdi	88615	Tamiro S.à r.l.	88618
SEGOVIA S.A.	88615	TB-ING S.à.r.l.	88618
Shawmut Holding S.à r.l.	88616	Tina S.A.	88647
S.I.F.H.R.S.C.A.	88613	Topkapi Holdings S.A.	88617
Simile Venture Partners SPF S.A.	88611	Tradis Sàrl	88619
Sinalux S.A.	88615	TriGranit Holding S.à r.l.	88618
SKYLIZ Connect	88615	Triodos OGF LuxCo S.à r.l.	88616
Smart Management Group S.A.	88611	Zagara Holding S.à r.l.	88619
Socazur S.A.	88616		

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.102.980,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.538.

—
Veuillez prendre note du changement suivant:

Les parts sociales anciennement détenues par David Charles Russell ALLEN agissant pour OB Partnership sont désormais détenues par OB Partnership, avec siège social au 1, Park Lane, HP24YL Hemel Hempstead, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Jan Schol
Gérant

Référence de publication: 2016098124/14.

(160068807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Central European Tour Operator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 237.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 133.714.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 25 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants de catégorie B est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016098126/18.

(160068933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.347.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099936/11.

(160070694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.207.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099937/11.

(160070688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Spectra Energy Partners Canada Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 17.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 178.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2016099938/13.
(160070657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Smart Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 121.981.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 avril 2016

En date du 21 avril 2016 et après avoir constaté qu'aucun commissaire aux comptes n'a été nommé depuis le non renouvellement de l'ancien commissaire aux comptes, DELOITTE S.A. en date du 18 mai 2010, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé de nommer, rétroactivement à la date du 18 mai 2010, la société MATHILUX S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125120, au poste de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099935/16.
(160070105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Swedish Wind 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.745,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 153.509.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse des gérants Nadia Dziwinski et François Champon a donc changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016099942/15.
(160070578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Simile Venture Partners SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 169.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016099932/10.
(160070394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Swedish Wind 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 175.549.

—
EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse des gérants Nadia Dziwinski et François Champon a donc changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016099943/15.

(160070577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

—
La Société a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 33 du 8 janvier 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swiss Re International SE

Référence de publication: 2016099944/14.

(160070020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Spectrum Brands Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.349.

—
Les comptes au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099940/9.

(160070369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Sapalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 71.616.

—
Suivant l'assemblée du 14/11/2002, les associés ont pris à l'unanimité sur l'ordre du jour, la résolution suivante:

Mademoiselle SCHEITLER Janine, prénommé, déclare céder ses 19 parts sociales à Monsieur SCHLESSER Alexandre, prénommé, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur SCHLESSER Alexandre, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter la cession de parts, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts, les parts sociales sont détenues suit:

- Monsieur SCHLESSER François, prénommé,	51 parts(cinquante et une)
- Monsieur SCHLESSER Alexandre, prénommé,	49 parts (quarante-neuf)
Total: cent parts sociales	100

Référence de publication: 2016099952/16.

(160071013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Swiss Real Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 42.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 199.723.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2016

Monsieur Nicolas Mottin, né à Strasbourg(France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été révoqué de son mandat de Gérant de la société, avec effet immédiat.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- DE Kerdanet Yves (gérant);
- Bouyer Sylviane (gérante);
- Koprivtchina Darina (gérante);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swiss Real Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016099945/17.

(160070655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Spectra Energy Partners Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 200.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 196.951.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2016099939/13.

(160070670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Ludgate Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 181.104.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096948/9.

(160067267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

S.I.F.H.R S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 184.528.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance du gérant commandite de la société en date du 21 avril 2016.

Résolution unique

Le conseil de gérance du gérant commandité de la société décide de transférer le siège social de la société au 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 21 avril 2016.

Le Conseil de Gérance du Gérant Commandité

Référence de publication: 2016099923/12.

(160070234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Swiss Real Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 16.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 199.736.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2016

Madame Monsieur Nicolas Mottin, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été révoqué de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- DE Kerdanet Yves (gérant);
- Bouyer Sylviane (gérante);
- Koprivtchina Darina (Gérante);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swiss Real Park S.à r.l.

Référence de publication: 2016099946/18.

(160070701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Swiss Real Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 16.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 199.743.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2016

Madame Monsieur Nicolas Mottin, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été révoqué de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- DE Kerdanet Yves (gérant);
- Bouyer Sylviane (gérante);
- Koprivtchina Darina (Gérante);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swiss Real Property S.à r.l.

Référence de publication: 2016099947/18.

(160070794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Systematic Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 152.501.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 avril 2016

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration sous réserve d'approbation par la CSSF et pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- * Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peternelchen
- * Monsieur Peter Lindvall avec adresse professionnelle à SE-131 54 Nacka, Järnvägsgatan 36
- * Monsieur Håkan Telander, président, avec adresse professionnelle à SE-131 54 Nacka, Järnvägsgatan 36

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en vue de l'année financière se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099948/18.

(160070334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

SCI Verdi, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4514 Differdange, 32, rue Belair.
R.C.S. Luxembourg E 3.256.

DISSOLUTION

Par la présente, est pour vous informer de la radiation de la SCI VERDI (RCS E 3256) du registre de commerce du Luxembourg.

Cette SCI n'a jamais été en activité depuis 2007.

Mes coordonnées:

Rémy OLSOMMER

92 Rue Saint Denis

75001 PARIS

Matricule: 1 49 012 963 778

Paris, le 18 avril 2016.

Rémy OLSOMMER.

Référence de publication: 2016099956/17.

(160071297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

SEGOVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.
R.C.S. Luxembourg B 138.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Pour le Conseil d'administration

Jean FUCHS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2016099957/13.

(160070027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

SKYLIZ Connect, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 167.174.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2016099962/11.

(160070422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Sinalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.513.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016099933/13.

(160070762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Shawmut Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.230.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 mars 2016, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

- 20, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2016099960/18.

(160070075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Socazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8019 Strassen, 2, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 102.213.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour compte de Socazur S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016099965/12.

(160070878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Soloco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 43.967.

—
Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2016.

Référence de publication: 2016099969/10.

(160070372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Triodos OGF LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 188.092.

—
Par une décision prise le 4 avril 2016, l'actionnaire unique de la société a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 2 Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises,

Ce mandat aura une durée d'un an, jusqu'à la prochaine décision de l'actionnaire unique, approuvant les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

Pour TRIODOS OGF LUXCO SARL

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016099987/14.

(160070465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Topkapi Holdings S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 198.117.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mars 2016 à 11H00

Première résolution

Décision d'accepter la démission des administrateurs:

Mr. Marcus Jacobus Dijkerman, administrateur B de société ayant pour adresse professionnelle 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg;

Mr. Joost Anton Mees, administrateur B de société ayant pour adresse professionnelle 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Deuxième résolution

Décision de nommer en remplacement des administrateurs de catégorie B:

Xavier SOULARD, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg;

Eric TAZZIERI, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes:

Exequitive Management S. à r.l. 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B 177.770, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1143 Luxembourg, 24 rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016099985/34.

(160070772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Baden Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 171.815.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 mars 2016

1. Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs de catégorie B est modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président.

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016098087/16.

(160068541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

TriGranit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.492.

Les statuts coordonnés au 20/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016099989/12.

(160070388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Tamiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 95.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAMIRO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016099993/13.

(160070836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

TB-ING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TB-ING SARL

L. MOSTADE / T. BOIVINET

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2016099994/12.

(160070905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Sovefra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 153.047.

Par décision du conseil d'administration tenu le 15 avril 2016, Monsieur Maxime TANNOURI, né le 15 janvier 1988 à Tassin la Demi-Lune (France), demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté avec effet au 15 avril 2016 au conseil d'administration en remplacement de Madame Nathalie LETT, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31.12.2020.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour Sovefra S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016099972/17.

(160070106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Tradis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 23, rue Gaffelt.
R.C.S. Luxembourg B 180.841.

- En vertu de l'acte de cession de parts du 21 avril 2016,

Monsieur Julien DOMINGUEZ, né le 20/07/1987 à Thionville (France), gérant, demeurant au 34 route de Marspich F-57100 Thionville, a transféré 55 parts sociales détenues dans la société à Monsieur José-Luis AVILA, né le 12/12/1948 à Ambroz (Espagne), salarié indépendant, demeurant au 25 An de Strachen L-5243 SANDWEILER.

Madame Yuliya DENYSSENKO, née le 17/05/1972 à Donetsk (Ukraine), secrétaire, demeurant 25 An de Strachen L-5243 SANDWEILER. a transféré 5 parts sociales détenues dans la société à Monsieur José-Luis AVILA, né le 12/12/1948 à Ambroz (Espagne), salarié indépendant, demeurant au 25 An de Strachen L-5243 SANDWEILER.

Les associés de la société sont à présent:

Monsieur Julien DOMINGUEZ	20 Parts Sociales
Madame Yuliya DENYSSENKO	20 Parts Sociales
Monsieur José-Luis AVILA	60 Parts Sociales

Fait à Livange, le 21 avril 2016.

Le gérant

Référence de publication: 2016100006/20.

(160070951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Adamed Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 547.696,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 181.021.

EXTRAIT

Suite à une fusion,

La société Demada Sp. z o.o. a transféré ses 58.001 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 PLN chacune, à Adamed Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit polonais, immatriculée auprès du Registre National Judiciaire, sous le numéro KRS 0000077973, ayant son siège social au 149 Pienkow, 05-152 Czosnow, Pologne.

Désormais, les associés de la Société sont donc les suivants:

- Zakład Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A.
- Adamed Sp. z o. o.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016100784/21.

(160072606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Zagara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 170.658.

Rectificatif du dépôt B 170658 - L 150183102

Il est à noter que Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, a été nommé Gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100760/13.

(160071467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

CVC Credit Partners Global Yield Eur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 205.546.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of April,

Before Maître Cosita DELVAUX, a notary residing in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

CVC Credit Partners Global Yield Master, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 5968596,

Represented by CVC Credit Partners Global Yield GP, LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 5967516,

Itself represented by Mr Benoit TASSIGNY, notary clerck, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 29 March 2016; such proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The articles of incorporation of a company have then been drawn-up as follows.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object and duration

Art. 1. Form and name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (private limited liability company - the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one sole shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company shall exist under the name “CVC Credit Partners Global Yield EUR S.à r.l.”.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager (s), as defined under Article 9 hereafter.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests in any enterprises in any form as well as the administration, development and management of such participating interests. The Company may provide loans and financing in any kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member. The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to Article 30 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital and shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand, five hundred euros (EUR 12,500), divided into twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical, except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers and auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”). If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of powers and representation of the company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the “Chairperson”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager themselves and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairperson. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairperson will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in the absence of the Chairperson, the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairperson pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as their proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairperson of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Interim dividends, Share premium and assimilated premiums. The Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Laws or these Articles of Incorporation do not allow to be distributed.

Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Laws and these Articles of Incorporation.

Art. 15. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' liability and indemnification. No Manager commits themselves, by reason of their functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by such Manager in connection with any action, suit or proceeding to which such Manager may be made a party by reason of such Manager's being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of

which the Company is a shareholder or creditor and by which such Manager is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which such Manager shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Auditors. Except where, according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 19. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The sole shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders. Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Tuesday of May at 3:00 p.m. CEST (Luxembourg time).

If such day is a day on which banks are not generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of the shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of the shareholders. The agenda for a general meeting of the shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of the shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance and representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of the shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of the shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder themselves, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of the shareholders shall be presided over by the Chairperson or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by a person designated by the general meeting of the shareholders. The chairperson of the general meeting of the shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of the shareholders. The chairperson, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Vote. At any general meeting of the shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of the shareholders convened, in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of the shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request. The resolutions adopted by the sole shareholder shall be documented in writing and signed by the sole shareholder. Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of the shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements and distribution of profits

Art. 27. Financial year. The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 28. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) set the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution and liquidation

Art. 30. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been recorded by the notary, the shares of the Company have been subscribed and the nominal value of these shares, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder(s)	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
CVC Credit Partners Global Yield Master, L.P.	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

The amount of twelve thousand, five hundred euros (EUR 12,500) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately EUR 1,600.

Transitory provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to establish the registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Brandon Bradkin, born on 29 November 1966 in Illinois, United States of America and residing professionally at 111 Strand, London, WC2R 0AG, United Kingdom;
- Russell Proffitt-Perchard, born on 16 January 1978 in Jersey, Channel Islands and residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Paola Miccoli, born on 25 October 1977 in Manduria, Italy and residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
- Clarissa Steland, born on 18 April 1977 in Quezon City, Philippines and residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quinze avril,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

CVC Credit Partners Global Yield Master, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique et immatriculé auprès de la Division of Corporations de l'État du Delaware sous le numéro 5968596,

Représenté par CVC Credit Partners Global Yield GP, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de la Division of Corporations de l'État du Delaware sous le numéro 5967516,

Elle-même représentée par Monsieur Benoit TASSIGNY, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2016; laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet et durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «CVC Credit Partners Global Yield EUR S.à r.l.».

Art. 2. Sièges social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants, tels que définis à l'article 9 ci-après.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, le développement et la gestion de ces participations. La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions. D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, le cas échéant, conformément à l'article 30 des Statuts.

Chapitre II. Capital et parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12 500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12 500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou insolvabilité d'un associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants et commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»). Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés ou aux commissaires relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs et représentation de la société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance mais, en son absence, le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Acomptes sur dividendes, Primes d'émissions et primes assimilées. Les Gérants peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base des états financiers intermédiaires établis par les Gérants montrant que des fonds suffisants

sont disponibles pour distribution. Le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve que les Lois ou les présents Statuts ne permettent pas de distribuer.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peuvent être librement distribuées aux actionnaires sous réserve des dispositions des Lois et des présents Statuts.

Art. 15. Rémunération et dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus à une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des gérants et indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 19. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 20. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier mardi du mois de mai à 15 h 00 (heure de Luxembourg).

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la

Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg et pourra se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. À moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence et représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés. Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés. Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés convoquée, conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande. Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique. Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels et distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. À la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau

ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 30. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, a été payée à cent pour cent (100 %) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
CVC Credit Partners Global Yield Master, L.P.	12 500 EUR	12 500	12 500 EUR
Total	12 500 EUR	12 500	12 500 EUR

Le montant de douze mille cinq cents euro (12 500 EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.600.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Brandon Bradkin, né le 29 novembre 1966 en Illinois au États-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 111 Strand, Londres, WC2R 0AG, Royaume-Uni;
- Russell Proffitt-Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey en îles Anglo-Normandes et résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Paola Miccoli, née le 25 octobre 1977 à Manduria en Italie et résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- Clarissa Steland, née le 18 avril 1977 à Quezon au Philippines et résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016096730/615.

(160067153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Dressler Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 205.562.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of April.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED.

1. Mr. Jacek Jaroslaw OLESIEJUK, born on 18 January 1964 in Biala Podlaska (Poland) and residing at ul. Leszka Bialego 10, 02-496 Warsaw, Poland; and

2. Mr. Krzysztof Tadeusz OLESIEJUK, born on 23 June 1968 in Biala Podlaska (Poland) and residing at ul. Leszka Bialego 10, 02-495 Warsaw, Poland.

all represented by Mr Antoine WIDEHEN, employee, residing professionally in L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two (2) proxies given under private seal; said proxies which will remain annexed with this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company.

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “Dressler Administration S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, except by way of public offer, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not), except by way of public offer.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The Company can acquire and emphasize any patents, licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares fully paid in with a nominal value of one Euro (1.-EUR) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decision of the sole manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

Art. 7. Share premium and assimilated premiums. In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Managers is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company (“Capital Contribution”).

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 10. Incapacity, insolvency, bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 11. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A manager and class B manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers (“the Board of Managers”).

Art. 12. Power of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 13. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A manager and class B manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, video conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A manager and class B manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A managers and the class B managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Liability of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 17. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), shall be appointed by the shareholder(s), who shall determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 18. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The sole shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 19. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Any day-to-day management decisions of material importance have to be approved by the shareholders' meeting.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general shareholders' meeting, the resolutions shall be adopted by unanimous vote of the shareholders in number representing the full share capital.

Art. 20. Financial year. The Company's financial year starts on the first of September and ends on the thirty first of August of each year.

Art. 21. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 22. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) (“the Legal Reserve”).

That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 23. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to distribute interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 24. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder as case may be can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

The Company may distribute advance payments of the liquidation proceeds.

Art. 25. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory disposition

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on August 31st, 2017.

Subscription and payment

1. Subscription.

The subscriber has subscribed a number of shares of the Company and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
Jacek Jarosław OLESIEJUK, prenamed	6,251.- EUR	6,251 shares
Krzysztof Tadeusz OLESIEJUK, prenamed	6,249.- EUR	6,249 shares
Total	12,500.- EUR	12,500 shares

2. Payment.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12.500,- EUR) is as of now available to the Company.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Decisions of shareholders.

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions.

1. The number of managers is fixed at five (5).
2. Are appointed as managers for unlimited duration.

Class A Managers

- Mrs Anna WIAZ, born on 23 July 1982 in Wroclaw (Poland), and residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

- Mr Anouar BELLI, born on 21 April 1980 in Hasselt (Belgium), and residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

- Mr Antoine WIDEHEN, born on 01 March 1986 in Cambrai (France), and residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Class B Managers

- Mr Jacek Jaroslaw OLESIEJUK, born on 18 January 1964 in Tadeusz Danuta (Poland) and residing at ul. Leszka Bialego 10, 02-496 Warsaw, Poland.

- Mr Krzysztof Tadeusz OLESIEJUK, born on 23 June 1968 in Tadeusz Danuta (Poland) and residing at ul. Leszka Bialego 10, 02-496 Warsaw, Poland.

3. The address of the registered office is set at L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le quatorze avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU.

1. Monsieur Jacek Jaroslaw OLESIEJUK, né le 18 janvier 1964 à Biala Podlaska (Pologne) et demeurant à ul. Leszka Bialego 10, 02-496 Varsovie, Pologne; et

2. Monsieur Krzysztof Tadeusz OLESIEJUK, né le 23 juin 1968 à Biala Podlaska (Pologne) et demeurant à ul. Leszka Bialego 10, 02-495 Varosvie, Pologne.

tous représentés par Monsieur Antoine WIDEHEN, employée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux (2) procurations sous seing privé à elle délivrées; lesquelles procurations resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme sus-indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination de "Dressler Administration S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, excepté par voie d'offre publique, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non), excepté par voie d'offre publique.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La Société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-eur) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilés, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les transferts de parts sociales de la Société ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle.

Art. 10. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 12. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de gérant de catégorie A et gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de gérant de catégorie A et gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 16. Responsabilité des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 18. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Toute décision de gestion courante d'importance significative devra être soumise à l'approbation des associés réunis en assemblée générale.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale, les résolutions seront adoptées par les associés à l'unanimité représentant l'ensemble du capital social.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier septembre et s'achève le trente-et-un août de chaque année.

Art. 21. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 22. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 23. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 24. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

La Société peut distribuer des avances sur le boni de liquidation

La Société peut procéder à la distribution d'acomptes sur le produit de liquidation.

Art. 25. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 août 2017.

Souscription et libération

1. Souscription:

La partie comparante a souscrit aux parts sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
Jacek Jarosław OLESIEJUK, prenamed	6.251,- EUR	6.251 parts sociales
Krzysztof Tadeusz OLESIEJUK, prenamed	6.249,- EUR	6.249 parts sociales
Total	<u>12.500,-EUR</u>	<u>12.500 parts sociales</u>

2. Libération.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est à présent à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions des associés:

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes.

1. Le nombre des gérants est fixé à cinq (5).
2. Ont été appelés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

Gérants de catégorie A

- Madame Anna WIAZ, née le 23 juillet 1982 à Varsovie (Pologne), et demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- Monsieur Anouar BELLI, né le 21 avril 1980 à Hasselt (Belgique), et demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- Monsieur Antoine WIDEHEN, né le 1^{er} mars 1986 à Cambrai (France), demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Jacek Jaroslaw OLESIEJUK, prénommé
 - Monsieur Krzysztof Tadeusz OLESIEJUK, prénommé
3. L'adresse du siège social est fixée à L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé. A. WIDEHEN, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 18 avril 2016. Relation. DAC/2016/5692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016096742/523.

(160067324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Ämilä PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 196.590.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of January.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Ämilä HoldCo S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, B.P. 908, L-2019 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 196573 (the “Sole Shareholder”),

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy delivered by the appearing party dated January 21, 2016,

being the Sole Shareholder of Ämilä PropCo S.à r.l., a private limited company, société à responsabilité limitée, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) with its registered office at 6, rue Adolphe, L-2019 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), under number B 196590, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 24 April 2015, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on 4 July 2015, number 1657 page 79490. The articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since then.

Article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, provides that: “The sole shareholder exercises the powers of the general meeting. The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.”

The proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall stay annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder waives the convening formalities and acknowledges that it has received the agenda of the meeting.

The Sole Shareholder may thus validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company
2. Nomination of a liquidator and determination of its powers and remuneration
3. Approval of the closing accounts of the Company
4. Discharge of the managers of the Company
5. Miscellaneous

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation, with effect on the date of this notarial deed. The Sole Shareholder notes that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Dr Bernhard Engelbrecht, born in Munich, on 21 December 1967, having its professional address at Rue Beck 2-4, L-1222 Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the Sole Shareholder.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to such services in Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the closing accounts of the Company as of January 26, 2016.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to discharge the managers of the Company for their mandate for the period starting from their appointment date to the date of the present deed.

Costs and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder's proxyholder, who is known to the Notary by his/her last name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder's proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Ämilä HoldCo S.A, une société anonyme, constituée et exerçant en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Adolphe, B.P. 908, L-2019 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196573 (l'«Associé Unique»),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, conformément à la procuration délivrée par la partie comparante en date du 21 janvier 2016,

étant l'associé unique de Ämilä PropCo S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, au capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), ayant son siège social sis au 6, rue Adolphe, B.P. 908, L-2019 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196590, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné daté du 24 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 4 juillet 2015 numéro 1657 page 79490. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, prévoit que: «L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.»

La procuration après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation et reconnaît qu'il a reçu l'ordre du jour sur lequel doit délibérer l'assemblée générale des associés.

L'Associé Unique délibère valablement sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Dissolution et liquidation de la Société
2. Nomination du liquidateur et détermination de la rémunération et des pouvoirs qui lui sont dévolus
3. Approbation des comptes de clôture de la Société
4. Décharge des gérants de la Société
5. Divers

L'Associé Unique, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la placer en liquidation avec effet à la date de signature du présent acte notarié. L'Associé Unique note que la Société subsiste pour les seuls besoins de la liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur de la société le Dr Bernhard Engelbrecht, né à Munich, le 21 décembre 1967, ayant son adresse professionnelle établie Rue Beck 2-4, L-1222 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

L'Associé Unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et spécialement ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur a droit à une rémunération conforme aux pratiques de marchés applicables à ce type de prestations de services à Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes de clôture de la Société datés du 26 janvier 2016.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de décharger tous les gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période allant de la date de leur nomination à la date du présent acte.

Frais et acte notarié

Les frais, couts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui doivent être supportés par la Société consécutivement au présent acte, sont approximativement estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaut sur la version française.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2781. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016095649/123.

(160066142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Ämilä HoldCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 196.573.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of January.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

THERE APPEARED:

Kiwoom Milestone Europe Private Real Estate Trust 1, an investment trust incorporated and existing under the laws of Republic of Korea, registered with the Financial Supervisory Service of Korea under the fund registration number 0010182C2317, having his registered office at 120 Tongilro, Jung-Gu, Seoul, Korea represented by NongHyup Bank, in its capacity as the trustee of Kiwoom Milestone Europe Private Real Estate Trust 1 under the Financial Investment Services and Capital Markets Act of Korea (the "Sole Shareholder"),

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,

pursuant to a proxy delivered by the appearing party dated January 22, 2016,

being the sole shareholder of Ämilä HoldCo S.A., a société anonyme, with its registered office at 6, rue Adolphe, L-2019 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 196573, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 24 April 2015, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") dated 3 July 2015, number 1646 page 78962. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since then.

Article 67 (1) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, provides that: "Where the company comprises a single shareholder, he shall exercise the powers reserved to the general meeting".

The proxy after having been signed *in* varietur by the appearing person and the undersigned notary shall stay annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder waives the convening formalities and acknowledges that it has received the agenda of the meeting.

The Sole Shareholder may thus validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company
2. Nomination of a liquidator and determination of its powers and remuneration
3. Approval of the closing accounts of the Company
4. Discharge of the directors of the Company
5. Miscellaneous

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation, with effect on the date of this notarial deed. The Sole Shareholder notes that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Dr Bernhard Engelbrecht, born in Munich, on 21 December 1967, having its professional address at Rue Beck 2-4, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the Sole Shareholder.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable for such services in Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the closing accounts of the Company as of January 26, 2016.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to discharge the directors of the Company for their mandate for the period from their appointment date to the date of the present deed.

Costs and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder's proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder's proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Kiwoom Milestone Europe Private Real Estate Trust 1, un investment trust constitué et existant selon les lois de la République de Corée, immatriculée au Financial Supervisory Service of Korea sous le numéro d'enregistrement de fonds 0010182C2317 ayant son siège social à 120 Tongilro, Jung-Gu, Séoul, Corée, représenté par NongHyup Bank, en sa capacité de mandataire de la société Kiwoom Milestone Europe Private Real Estate Trust 1 selon le Financial Investment Services and Capital Markets Act de Corée (l'«Actionnaire Unique»),

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, en vertu d'une procuration délivrée par la partie comparante le 22 janvier 2016,

étant l'Actionnaire Unique de Āmilā HoldCo S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social sis au 6, rue Adolphe, L-2019 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196573, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné daté du 24 avril 2015, et qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 3 juillet 2015 numéro 1646 page 78962. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'article 67 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, prévoit que: «Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale».

La procuration après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique renonce aux formalités de convocation et reconnaît qu'il a reçu l'ordre du jour sur lequel doit délibérer l'assemblée générale des actionnaires.

L'Actionnaire Unique délibère valablement sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Dissolution et liquidation de la Société
2. Nomination du liquidateur et détermination de la rémunération et des pouvoirs qui lui sont dévolus
3. Approbation des comptes de clôture de la Société
4. Décharge des administrateurs de la Société
5. Divers

L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de la placer en liquidation avec effet à la date de signature du présent acte notarié. L'Actionnaire Unique note que la Société subsiste pour les seuls besoins de la liquidation.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer comme liquidateur de la Société le Dr Bernhard Engelbrecht, né à Munich, le 21 décembre 1967, ayant son adresse professionnelle établie Rue Beck 2-4, L-1222 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

L'Actionnaire Unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et spécialement ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur a droit à une rémunération conforme aux pratiques de marchés applicables à ce type de prestations de services à Luxembourg.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver les comptes de clôture de la Société datés du 26 janvier 2016.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de décharger tous les administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période allant de la date de leur nomination à la date du présent acte.

Frais et acte notarié

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui doivent être supportée par la Société consécutivement au présent acte, sont approximativement estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande de l'Actionnaire Unique, en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra sur la version française.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a Signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2783. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016095648/121.

(160066149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

iTaste, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.538.

L'an deux mil seize, le quatorze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme iTaste, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 141538, constituée suivant acte de Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2446 du 7 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2114 du 9 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 3 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise (notamment d'exploitation, de développement et de commercialisation de services internet et mobiles de guides consommateurs), ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets ou droit de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets ou autres droit de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets ou autres droits de propriété intellectuelle.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger l'achat, la vente, l'import, l'export de tout bien corporel ou incorporel dans tous les domaines. Elle peut encore accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer et s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, sociétés et associations ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.»

2. Modification de l'article 7 des statuts.

3. Modification de l'article 12 des statuts.

4. Constatation de la démission de deux administrateurs et décharge.

5. Nomination d'un administrateur unique.

6. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise (notamment d'exploitation, de développement et de commercialisation de services internet et mobiles de guides consommateurs), ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets ou droit de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets ou autres droit de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets ou autres droits de propriété intellectuelle.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger l'achat, la vente, l'import, l'export de tout bien corporel ou incorporel dans tous les domaines. Elle peut encore accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer et s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, sociétés et

associations ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Quatrième résolution

L'assemblée constate la démission de deux administrateurs, Messieurs Alain Nicod et Paul de La Rochefoucauld et de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée constate et confirme que Monsieur Alain Ries, demeurant au 65, rue du Centre, CH-1025 Saint-Sulpice, est administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12473. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016095654/118.

(160066212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Tina S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 204.995.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechzehn, den vierundzwanzigsten Februar.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Frau Kristina FELLMANN, geboren am 18 November 1996 in TRIER (D), Angestellte, wohnhaft in L-6661 Born, 3, Neie Wee.

hier vertreten durch Herrn Philippe FUNK, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette,

auf Grund von einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmachten von der Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin ne varietur unterschrieben wurden, und der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleiben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Kompantin, erklärt hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

I. Name, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen "TINA S.A." (die "Gesellschaft") gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg (Gemeinde Luxemburg).

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, der unter Einhaltung der in der Satzung vorgesehenen Bestimmungen gefasst wird, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft innerhalb des Stadtgebietes an jeden anderen Ort verlegt werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen oder Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme hat jedoch in keiner Weise Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer solchen Verlegung hat durch die Organe der Gesellschaft zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter jedweder Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonst wie.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Kauf, der Verkauf, die Vermietung und die Verwertung in jedweder Form von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie die Ausübung sämtlicher direkt oder indirekt damit verbundener kommerzieller oder finanzieller Geschäfte, ob mit beweglichen oder unbeweglichen Vermögenswerten.

II. Grundkapital - Genehmigtes Kapital

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000.-), eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310.-).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien haben die Form von Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Sämtliche Abtretungen von Aktien an einen Dritten oder an einen Aktionär, ob entgeltlich oder unentgeltlich und mittels Einlage oder auf jedem anderen Weg, einschließlich solcher Aktien, die ausschließlich ein bloßes Eigentumsrecht oder ein Nießbrauchsrecht verbriefen, unterliegen einem Vorkaufsrecht zu Gunsten der anderen Aktionäre der Gesellschaft, außer im Falle einer Aktienübertragung mortis causa.

Der Zedent hat jede beabsichtigte Abtretung der Gesellschaft per Einschreiben mit Empfangsbestätigung mitzuteilen, unter Angabe der Namen, Vornamen, des Berufs und des Wohnsitzes des vorgeschlagenen Zessionars und, sofern es sich bei diesem Zessionar um eine juristische Person handelt, unter Angabe des Firmennamens und Übermittlung der Satzung, des Handelsregisterauszugs, der Aktionärsliste (und bei Aktionären mit Rechtspersönlichkeit, sofern möglich der Namen der wirtschaftlichen Eigentümer oder derjenigen, die den vorgeschlagenen Zessionar beherrschen), der Anzahl der abzutretenden Aktien, des angebotenen Preises wie nachstehend definiert, sowie sämtlicher sonstiger Abtretungsmodalitäten.

Innerhalb von acht (8) Tagen nach Erhalt des Abtretungsvorschlags muss die Gesellschaft jeden Aktionär unter Angabe der vom Zedenten beigebrachten Daten per Einschreiben mit Empfangsbestätigung über das besagte Projekt informieren. Diese Mitteilung gilt als Abtretungsangebot zu den genannten Preisen und Bedingungen zugunsten der anderen Aktionäre gemäß den nachstehend aufgeführten Modalitäten.

Aktionäre, die von ihrem Vorkaufsrecht Gebrauch machen wollen, müssen die Gesellschaft innerhalb einer Frist von dreißig (30) Kalendertagen nach Erhalt der Benachrichtigung durch die Gesellschaft, unter Angabe der Zahl der Aktien, für die sie ihr Vorkaufsrecht ausüben möchten, davon in Kenntnis setzen. Teilt der Aktionär seine Absicht nicht innerhalb der oben genannten Frist mit, muss davon ausgegangen werden, dass er in Bezug auf die betreffende Abtretung endgültig

auf sein Recht verzichtet hat, ohne dass dies als Verzicht auf die spätere Ausübung seines Vorkaufsrechts bezüglich jeder nachträglichen Abtretung gilt.

Wird das Vorkaufsrecht insgesamt in Bezug auf eine größere Anzahl von Aktien ausgeübt als zum Verkauf angeboten werden, nimmt der Verwaltungsrat eine Reduzierung im Verhältnis zu dem von jedem Aktionär in der Gesellschaft gehaltenen Kapitalanteil vor.

Hat ein Aktionär von seinem Vorkaufsrecht zu den vorgegebenen Bedingungen Gebrauch gemacht, wird diese Entscheidung dem Zedenten von der Gesellschaft per Einschreiben mit Empfangsbestätigung angezeigt. Das Mitteilungsschreiben muss die Bezeichnung, die Gesellschaftsform oder den Geschäftssitz des Zessionars/der Zessionare, die an die Stelle des vom Zedenten vorgeschlagenen Zessionars treten, sowie die Zahl der von jedem von ihnen durch Vorkaufsrecht erworbenen Aktien enthalten.

Nehmen die Aktionäre ihr Vorkaufsrecht nicht wahr, steht es dem Zedenten frei, an den ursprünglichen Zessionar zu verkaufen und zwar innerhalb von maximal sechs (6) Monaten nach Ablauf der Vorkaufsfrist. Wenn der ursprüngliche Zessionar infolge einer Änderung der Zahl der betroffenen Aktien nicht mehr bereit ist, die verbleibenden Aktien, für die das Vorkaufsrecht nicht wahrgenommen wurde, zu kaufen, so kann der Zedent sie an die anderen Aktionäre der Gesellschaft zu den für das Vorkaufsrecht vorgegebenen Bedingungen verkaufen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Generalversammlung, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung abgeändert werden.

III. Verwaltung - Kontrolle

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen.

Sofern die Gesellschaft nur mit einem Aktionär gegründet wird oder sofern anlässlich einer Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann sich der Verwaltungsrat aus einem einzigen Mitglied zusammensetzen und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Existenz von mehr als einem Aktionär festgestellt wurde.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Sofern die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, erfolgt die Ernennung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder durch diesen alleinigen Aktionär.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, ist entweder eine außerordentliche Generalversammlung einzu-berufen, auf der ein neues von der Generalversammlung zu wählendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen ist, oder das freigewordene Amt von den verbleibenden Verwaltungsratsmitgliedern vorläufig zu besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl des neuen Verwaltungsratsmitgliedes durch die nächste Generalversammlung.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von einem durch die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder per Mehrheitsbeschluss gewählten Vorsitzenden geleitet.

Versammlungen des Verwaltungsrats werden vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Einberufung erfolgt mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens achtundvierzig (48) Stunden vor der Versammlung.

Die Verwaltungsratsmitglieder können auf eine Einberufung verzichten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten kann. Die Bevollmächtigung dazu kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erteilt werden. Sofern der Verwaltungsrat aus einem einzelnen Mitglied besteht, nimmt dieses die Funktionen des Verwaltungsrates wahr.

Die Verwaltungsratsmitglieder können Ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung kann auch telefonisch oder per Videokonferenzschaltung oder auf ähnlicher vom Verwaltungsrat beschlossener Art und Weise erfolgen. Die Teilnahme unter diesen Umständen ist gleichwertig zur Teilnahme in Person.

In dringlichen Fällen können Verwaltungsratsbeschlüsse im Umlaufverfahren erfolgen, wobei die Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichlautenden Dokumenten, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind, dokumentiert werden.

Die oberen Vorschriften gelten nicht im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit, und im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitgliedes durch dieses, getroffen, sofern in der Satzung oder im Gesetz kein anderes Quorum bzw. keine Einstimmigkeit geregelt ist. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 10. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 11. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 13. Die Gesellschaft wird nach Außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, durch die Unterschrift dieses Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 14. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare kontrolliert, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Anzahl und ihre Vergütung festlegt und die Ernennung wieder aufheben kann.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

IV. Generalversammlung

Art. 15. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitest gehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar jedes Jahr am ersten Freitag des Monats Juni um 9.00 Uhr.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die jährliche Generalversammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 17. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Eine Generalversammlung muss einberufen werden, falls ein oder mehrere Aktionäre, die zusammen mindestens zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 18. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen. Für den Fall, dass eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

V. Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresbeschluss in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

Art. 20. Vom gesetzlich definierten Nettogewinn des Geschäftsjahres werden fünf (5) Prozent abgezogen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen; diese Verpflichtung besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden zahlen.

Art. 21. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehreren Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 22. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die Satzung geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

Übergangsbestimmungen

Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2016.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2017 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Zeichner haben wie folgt gezeichnet und folgende Beträge bar eingezahlt:

Aktionär	Anzahl Aktien
FELLMANN Kristina	100
Gesamt	100

Der Nachweis über diese Zahlungen ist der unterzeichnenden Notarin erbracht worden, so dass der Betrag von einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000.-) von heute ab zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entsteht oder berechnet wird, wird auf EUR 1.300.- abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Komparenten, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachtet, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

1. FELLMANN Andreas, geboren am 28/03/1966 in Zewen (D) mit Berufsanschrift in L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange,
2. FELLMANN Kristina, geboren am 18 November 1996 in Trier (D), mit Berufsanschrift in L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange,
3. PHILIPPI Ellen, geboren am 15/5/1975 in Trier (D) mit Berufsanschrift in L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar wird bestellt:

LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL, mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe. H.R. Luxemburg B49.280.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars erlischt automatisch mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2020.

Vierter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft im Innern der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Esch/Alzette, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden amtierenden Notar, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Funk Philippe , Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2016. Relation: EAC/2016/4843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016086256/230.

(160053712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

PSM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange-sur-Sûre, 18, rue Castille.

R.C.S. Luxembourg B 204.999.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-QUATRE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Sam MASSARD, né le 17 novembre 1981 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-9024 Ettelbruck.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «PSM Invest S.A.», ci-après dénommée la «Société». La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le registre des actionnaires, contenant la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des versements effectués, les transferts avec leur date ou la conversion des actions en titres au porteur, est tenu au siège social de la Société.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 5.000.000 (cinq millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Si un administrateur délégué a été nommé, il engagera valablement la Société par sa signature individuelle.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% (dix pourcents) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Par dérogation aux articles 7 et 11 des statuts, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la Société.

Souscription et paiement

Les 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Sam MASSARD prénommé.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social 2020:

1. Monsieur Sam MASSARD, prénommé,
2. Monsieur Philippe MASSARD, né le 16 juillet 1952 à Soncourt-sur-Marne (France), demeurant au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg,
3. Madame Annette MERGEN, née le 30 mai 1950 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 4, Bisserwée L-9179 Oberfeulenné.

Monsieur Sam MASSARD, prénommé, est encore nommé aux fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social 2020.

La Société se trouvera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social 2020:

Madame Joëlle WANDERSCHIED, née le 24 décembre 1981 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 10, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-9024 Ettelbruck.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 18, rue Castille, L-9147 Erpeldange-sur-Sûre.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MASSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé) P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016086133/209.

(160053909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

LSREF4 Churchill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.983.768,41.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.203.

Le 21 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme. Catherine Stone Bowe, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 avril 2016.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 20 avril 2016, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Philippe Detournay, gérant;
- M. Philippe Jusseau, gérant; et
- M. Patrick Steinhauser, gérant.

Conseil de gérance:

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant A.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant A;

- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant A; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 avril 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016096946/26.

(160066985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Muha No 2 LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 188.771,21.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.960.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 8 avril 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Antonis Tzanetis, gérant

Mats Eklund, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muha No 2 LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2016096973/24.

(160067365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.